

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de stabilisation des berges de la rivière Mascouche
sur le territoire de la ville de Terrebonne
par la Ville de Terrebonne**

Dossier 3211-02-308

Le 27 mai 2020

**Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de stabilisation des berges de la rivière Mascouche par la Ville de Terrebonne est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle .

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère, par la suite, les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2016-12-08	Réception de l'avis de projet
2017-07-17	Délivrance de la directive ministérielle
2017-11-23	Réception de l'étude d'impact
2018-11-14	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2018-04-13	Transmission de la première série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2018-11-20	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet (addenda no 1)
2019-02-04	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2020-04-06	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet (addenda no 2)
2020-05-12	Réception du dernier avis d'expert sur la recevabilité du projet

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le canal de dérivation de la rivière Mascouche est situé sur le territoire de la ville de Terrebonne, à la confluence des rivières Mascouche et des Mille Îles. Ce secteur est principalement à usage résidentiel ou agricole.

Ce canal a été construit en 1978, 1,6 km en amont de l'embouchure naturelle de la rivière Mascouche. Il sert à dériver les eaux de la rivière Mascouche vers le sud afin de diminuer le risque d'inondation des résidences qui se sont installées à son embouchure naturelle. Une digue ferme aujourd'hui l'extrémité aval du lit naturel de la rivière afin d'empêcher le refoulement des eaux de la rivière des Mille Îles vers la rivière Mascouche lors d'embâcles. Par conséquent, le canal de dérivation reçoit maintenant la totalité des eaux de la rivière Mascouche.

Au fil des ans, le canal a subi une certaine érosion au point où certains riverains ont porté plainte à la Ville de Terrebonne. Les études techniques qui se sont penchées sur la problématique ont constaté qu'au fil des ans, le fond du canal a été érodé ayant passé d'une élévation originale de 4,6 m à une élévation actuelle de 4,0 m et parfois moins. Les rives du canal montrent elles aussi des signes d'érosion et un potentiel d'instabilité. La stabilité des talus n'étant pas assurée à long terme, des mesures doivent être prises afin de stabiliser les berges du canal. La solution préconisée par l'initiateur pour remédier à la situation est la mise en place d'enrochement pour stabiliser les pentes et l'érosion sur une longueur de 300 m. De plus, les travaux auront un empiètement sous la limite de récurrence des inondations de 2 ans d'environ 8 800 m².

L'enrochement prévu est de calibre 200 - 750 mm avec un D50 \geq 450 mm. Un tel enrochement a normalement une épaisseur minimale de 900 mm, ce qui aura pour effet de rehausser le fond du canal de l'élévation 4 m (actuel) à l'élévation 5 m. L'utilisation de tapis de béton-câble est aussi une alternative que l'initiateur envisage pour la protection du fond du canal, car elle permettrait d'offrir une protection équivalente contre l'érosion pour une épaisseur significativement moins grande (\pm 150 mm au lieu de 1500 mm pour la solution en enrochement), ce qui favoriserait aussi le libre passage du poisson en tout temps.

La mise en place d'enrochement dans le canal de dérivation existant implique que les eaux qui s'écoulent normalement dans la rivière devront être gérées pendant les travaux. Le plan proposé pour cette gestion est de construire un batardeau à l'amont du canal afin que les eaux de la rivière Mascouche suivent le lit original de la rivière jusqu'à la rivière des Mille Îles en passant par la vanne qui est en place à l'exutoire. De même, afin que les travaux puissent être exécutés à sec tout en minimisant l'impact sur les eaux en aval, l'initiateur prévoit de construire un batardeau à la confluence de la rivière des Mille Îles.

L'initiateur prévoit un calendrier de travail d'une durée d'environ sept mois. Le coût des travaux est estimé par l'initiateur à 1,9 M\$ pour l'option réalisée complètement en enrochement et de 2,3 M\$ pour l'option qui protège le fond du canal avec les tapis de béton-câble.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise des Laurentides et de Lanaudière;
- la Direction de l'expertise en biodiversité;
- la Direction de l'expertise hydrique et atmosphérique;
- la Direction de l'expertise climatique;
- la Direction des politiques climatiques;
- le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs;
- le ministère des Transports;
- le ministère de la Sécurité Publique;
- le ministère de la Culture et des Communications.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE TERREBONNE. *Gestion de l'érosion du canal de dérivation de la rivière Mascouche – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par SNC Lavallin, octobre 2017, 291 pages et 9 annexes;
- VILLE DE TERREBONNE. *Gestion de l'érosion du canal de dérivation de la rivière Mascouche – Étude d'impact sur l'environnement - Addenda A – Réponses aux questions et commentaires du MELCC du 13 avril 2018*, par SNC Lavallin, novembre 2018, 225 pages et 5 annexes;
- VILLE DE TERREBONNE. *Gestion de l'érosion du canal de dérivation de la rivière Mascouche – Étude d'impact sur l'environnement - Addenda B – Réponses aux questions et commentaires du MELCC du 4 février 2019*, par SNC Lavallin, mars 2020 115 pages et 3 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 17 juillet 2017.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la loi.

Original signé par

Jean-Pascal Fortin, géographe, M. Sc. Eau

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels